

## Dernières nouvelles concernant l'innocuité des produits de santé.

DATE	PRODUITS	AVIS, MISE EN GARDE OU RETRAIT	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
Mars 2010	Systèmes transdermiques de <i>fentanyl</i>	Nouvelles modifications aux guides de conversion posologique.  Le rapport de conversion de 1:3 des doses parentérales de morphine aux doses orales de morphine remplace le rapport 1:2 précédemment suggéré (p. ex. : 10 mg de morphine parentérale = 30 mg de morphine orale).  Les doses de conversion de la morphine IV/IM aux systèmes transdermiques de <i>fentanyl</i> pour les timbres de 75, de 87 et de 100 µg/heure ont été remplacées par la mention « ND » (non disponible) pour indiquer que les données à l'appui sont insuffisantes.	La version révisée du <i>Guide de conversion des doses</i> vous est fournie sur le site de Santé Canada à titre de référence et devrait être conservée pour consultation ultérieure. Les modifications ont été mises en évidence pour faciliter la consultation.
Février 2010	Accutane™ Roche® (isotrétinoïne)	De très rares cas de réactions cutanées graves telles qu'un érythème polymorphe, un syndrome de Stevens-Johnson et une nécrolyse épidermique toxique associées à l'utilisation d'ACCUTANE ont été signalés après la commercialisation du produit.  Ces réactions pourraient être graves et entraîner une hospitalisation, une invalidité et même un décès.  Les patients doivent faire l'objet d'une surveillance étroite pour déceler tout signe de réactions cutanées graves, et il faut mettre fin au traitement par ACCUTANE, si cela est justifié.	La monographie canadienne du produit ACCUTANE sera mise à jour.  Toute réaction cutanée grave ou toute autre réaction indésirable grave ou inattendue chez des patients recevant ACCUTANE doit être signalée.  Hoffmann-La Roche Limitée Service d'information sur les médicaments 2455, boulevard Meadowpine, Mississauga (Ontario) L5N 6L7 Téléphone, sans frais : 1 888 762-4388 Télécopieur : 905 542-5864 <a href="http://www.roche.com/contact_form.htm">www.roche.com/contact_form.htm</a>
Janvier 2010	Natural Choice Vitamin B-17  (Également commercialisés sous le nom de : Life Choice, Doctor's Choice, Your Choice et Healthy Choice.)	Selon l'étiquette, Choice Vitamin B-17 contient de l'amygdalin, un composé dérivé des amandes d'abricots amers qui peut libérer du cyanure lorsqu'il est ingéré par les humains.  L'organisme peut détoxiquer de petites quantités de cyanure, mais l'ingestion de doses faibles à modérées sur une longue période peut avoir de graves conséquences pour la santé, alors que de fortes doses peuvent s'avérer fatales.	La vente de ces produits est interdite au Canada. Les médicaments et produits de santé naturels homologués au Canada portent un numéro d'identification du médicament (DIN), un numéro de produit naturel (NPN) ou un numéro de remède homéopathique (DIN-HM) de huit chiffres qui indiquent que Santé Canada en a évalué l'innocuité, l'efficacité et la qualité.  Santé Canada demande aux détaillants de retirer les produits en question de leurs tablettes.
Janvier 2010	Natural Choice <sup>1</sup> Kava Kava	Selon l'étiquetage, ce produit contient des lactones de kava. Santé Canada et de nombreux organismes de réglementation étrangers ont reçu des signalements de cas où l'utilisation du kava a été associée à un dysfonctionnement hépatique grave. Le kava figure donc dans la liste des substances d'usage restreint du Guide de conformité aux produits de santé naturels. (Santé Canada 2007a)	Quiconque a utilisé ces marques de produits doit consulter un professionnel de la santé, s'il s'inquiète pour sa santé. Les consommateurs qui ont acheté ces produits devraient les retourner à l'endroit où ils les ont achetés.  Santé Canada avise aussi les Canadiens de communiquer avec l'Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments, au 1 800 267-9675, s'ils constatent la présence de ces produits sur le marché canadien.
Janvier 2010	Natural Choice <sup>1</sup> Lithium Orotate	Est vendu sans ordonnance, mais compte tenu des ingrédients affichés sur l'étiquette, ce produit devrait être vendu sur ordonnance. La prise de ces médicaments sans la supervision d'un professionnel de la santé présente certains risques. Il y a aussi le risque d'interactions médicamenteuses ou d'effets secondaires nocifs.	Pour obtenir plus d'information sur la présente mise en garde, veuillez communiquer avec Santé Canada, au 613 957-2991 ou au 1 866 225-0709 (sans frais).
Février 2010	Roloids®  Numéros de lot AAA526, ACA014, DA269, AFA052, ABA151, BA400, ABA401, ABA402, EA013, ALA257, SSA156, ABA398, SSA236, ADA181, HA044, AEA198, AAA249, CA259, AEA196, AFA318, ALA133, ABA535, AHA075	Le distributeur procède au rappel volontaire de certains flacons d'antiacides Roloids en raison d'odeurs inhabituelles de moisi et de ranci. Il y a eu aussi certains cas de nausées, de maux d'estomac, de vomissements et de diarrhées.	Quiconque a acheté l'un des produits précités doit consulter un professionnel de la santé s'il s'inquiète pour sa santé. Le distributeur avise les consommateurs qui ont acheté des flacons de pastilles antiacides Roloids de cesser d'utiliser le produit et de communiquer avec la Société McNeil Consumer Healthcare (Canada) au 1 800 661-4659, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (HNE), pour recevoir des instructions sur la manière de retourner ou de remplacer le produit. Les consommateurs peuvent aussi consulter le site Web de l'entreprise à <a href="http://www.jnjcanada.com">www.jnjcanada.com</a> .

Source : [www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/medeff/advisories-avis/prof/\\_2010/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mpps/medeff/advisories-avis/prof/_2010/index-fra.php).

NdlR : Sélection faite par Joël Brodeur, infirmier-conseil à l'OIIQ.